



INFORMATIONS SUR LE CONCOURS D'ART

Image de l'oeuvre lauréate du concours d'art HFC 2025 -
"- » par Ken Ferris

Concours d'art pour le Timbre et les lithographies sur la conservation des habitats fauniques du Canada

Habitat faunique Canada est fier d'annoncer l'espèce sélectionnée pour
le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada pour 2027 :
Macreuse à bec jaune (*Melanitta americana*)

Comment participer :

Nouveaux et nouvelles artistes de la faune : présentez des échantillons
de votre travail à jcollard@whc.org afin que nous puissions prendre en
considération votre candidature

Artistes de la faune invité(e)s : soumettez votre intention de participer
en ligne sur <https://whc.org/fr/le-timbre/concours-dart/>

Dates à retenir :

L'intention de participer : au plus tard le **01 août 2025**

Les œuvres d'art originales soumises à HFC : avant le **24 octobre 2025**

Prix :

Prix en espèces de 5 000 \$ pour la première place

Prix en espèces de 2 000 \$ pour la deuxième place

Prix en espèces de 1 000 \$ pour la troisième place



CONTEXTE DU PROGRAMME

Chaque année, tout commence par un concours national d'art faunique. Des Canadiens et des Canadiennes étant des artistes spécialistes de la faune soumettent leur peinture à HFC dans l'espoir qu'elle soit sélectionnée pour figurer sur le Timbre et les lithographies sur la conservation des habitats fauniques au Canada.

Un groupe de spécialistes se réunit afin d'examiner et de juger les œuvres soumises. Les membres du jury comprennent des spécialistes dans les domaines de l'espèce sélectionnée, de l'habitat, de l'art, de la production de timbres ainsi qu'un représentant d'Environnement et Changement climatique Canada.

Le jury juge les peintures de façon anonyme (c'est-à-dire qu'il ne sait pas qui a peint quelle œuvre).

*La peinture inaugurale en 1985 par Robert Bateman
« Couple de malards – Début d'hiver »*

La peinture gagnante est reproduite en lithographies et miniaturisée sous forme de timbre!

Ce Timbre est vendu en tant qu'objet de collection et est également apposé pour valider le permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada (qui est acheté principalement par ceux et celles qui chassent la sauvagine).

Chaque année, nous choisissons quelle sera l'espèce qualifiée de sauvagine ou d'oiseau migrateur considéré comme gibier. Cette année, il s'agit du Macreuse à bec jaune (*Melanitta americana*).

Ce timbre a généré plus de 64 millions de dollars en fonds qu'HFC a pu investir pour soutenir plus de 1 600 projets de conservation! Qui aurait cru que l'art pouvait soutenir la conservation!?



CE QUE NOUS FAISONS

*Image de l'oeuvre lauréate du concours d'art HFC 2022 -
« Lumière nordique – Oie rieuse » par Pierre Girard*

Fondé en 1984, Habitat faunique Canada est un organisme de bienfaisance national, non gouvernemental, sans but lucratif axé sur la conservation. Nous fournissons des subventions à des organisations œuvrant dans le domaine de la conservation animées des mêmes idées, et ce, partout au Canada. L'un de nos programmes de subventions est financé par la vente du Timbre sur la conservation, qui débute chaque année avec le concours national d'art faunique d'Habitat faunique Canada.

Les programmes de subventions que nous offrons actuellement :

- **Initiative du Timbre sur la conservation des habitats** : ce programme appuie les projets de conservation, de restauration ou d'amélioration des habitats (demandes de financement jusqu'à 150 000 \$), ainsi que les projets d'intendance, qui mettent l'accent sur les milieux humides, la sauvagine et les oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Ce programme est financé par la vente du Timbre sur la conservation!
- **Fonds pour les organismes de conservation (sous le Plan de conservation du patrimoine naturel)** : Ce programme appuie les organismes de conservation canadiens pour l'acquisition de terres qui permettront de contribuer à la concrétisation des éléments terrestres et des eaux intérieures du premier objectif des buts et objectifs du Canada en matière de biodiversité, ainsi que la protection de l'habitat en vue du rétablissement des espèces en péril.
- **Programme d'action communautaire pour la conservation** : Ce programme appuie les plus petites organisations (demandes de financement jusqu'à 10 000 \$) dans leurs efforts de conservation au sein de leur communauté, et ce, grâce à des projets qui favorisent le rapprochement de la population canadienne avec la nature, la participation des jeunes à des activités de conservation ou l'offre de programmes éducatifs sur la conservation.





Image de l'oeuvre lauréate du concours d'art HFC 2011 -
« Près du rivage – Canard d'Amérique » par W. Allan Hancock

ADMISSIBILITÉ

Les participant(e)s admissibles au concours d'art sont :



- Résident(e)s du Canada;
- Résident(e)s permanent(e)s;
- Si la personne qui participe est âgée de moins de 18 ans, une lettre de consentement du ou des parents ou responsables de la garde légale est requise avec la soumission de l'intention de participer.

Les participant(e)s non admissibles au concours d'art comprennent, sans s'y limiter :



- Les organisations ou les particuliers à l'étranger;
- Les personnes qui ont déjà gagné le concours ou celles qui ont été mandatées pour réaliser une peinture du Timbre sur la conservation au cours des trois dernières années;
- Les membres du jury du concours, les employé(e)s et les membres du Conseil d'administration d'HFC, les employé(e)s du ministère de l'Environnement du Canada ou les député(e)s, leur famille immédiate et leurs proches parents.





*Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2019 –
« Bleu – Fuligule à dos blanc » par Claude Thivierge*

COMMUNICATIONS

Règles à suivre pour la diffusion des œuvres

- Avant le concours, tous les artistes sont autorisés à partager leur processus de création publiquement par l'entremise des médias sociaux ou d'autres canaux de communication.
- Les artistes ayant obtenu la première, deuxième ou troisième place ne sont pas autorisés à diffuser les œuvres soumises au concours avant le lancement officiel du timbre, le 1er avril 2027.
- Les artistes qui n'ont pas gagné sont autorisé(e)s à publier leurs œuvres après l'annonce des résultats du concours, à condition que les résultats ne soient pas divulgués.
- Les artistes non gagnants ne doivent pas vendre, reproduire ou afficher publiquement leur participation avant le lancement officiel du timbre le 1er avril 2027

HFC est toujours ravi d'interagir avec les artistes en ligne et est reconnaissant pour toute mention de l'organisme ou de son programme du timbre et de la lithographie sur la conservation des habitats fauniques du Canada. Si vous souhaitez utiliser le logo, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des communications et du marketing d'HFC, Kim Cranfield, à kcranfield@whc.org.

Pour de plus amples renseignements sur les règles à suivre par les artistes pour la diffusion de leur œuvre et le contrat d'exploitation de droits d'auteur d'HFC, veuillez consulter l'entente avec l'artiste disponible sur le [site du HFC](#).





PRIX POUR LE OU LA GAGNANTE

Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2008 –
« L'étang aux nénuphars – Éristatures rousses »
par Patricia Pepin

Les prix et les avantages offerts à l'artiste gagnant(e) sont les suivants :

- Un prix en espèces de 5 000 \$ offert par HFC;
- Une entente de consignation pour vendre certains produits;
- Une commission provenant des ventes de certains produits réalisées par HFC (reçue sous forme de chèques trimestriels);
- Une peinture sous forme de timbre apposé sur le permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier;
- La mention de l'œuvre dans des rapports publiés à l'échelle nationale et internationale, comme Habitat Matters et le rapport annuel d'Habitat faunique Canada.



L'artiste ayant remporté le concours peut dire avec fierté qu'il ou qu'elle soutient directement les efforts de conservation au Canada! Grâce à notre concours d'art, Habitat faunique Canada permet chaque année de réunir l'art et la conservation. La vente de l'œuvre de l'artiste lauréat(e) permettra à Habitat faunique Canada d'obtenir des fonds précieux pour soutenir des organisations vouées à la conservation partout au Canada.





AUTRES PRIX ET PLUS

Deuxième et troisième prix

En 2022, Habitat faunique Canada (HFC) a mis en place un deuxième et un troisième prix afin de mieux souligner la contribution des artistes au concours. Outre le premier prix d'une valeur de 5 000 \$, nous offrons maintenant un deuxième et un troisième prix d'une valeur respective de 2 000 \$ et de 1 000 \$.

Couverture des frais d'expédition

HFC s'engage à faire tout en son pouvoir pour soutenir les artistes de la faune et de la flore du Canada. Il continuera à assumer les frais d'expédition pour la réception et l'envoi des œuvres de l'ensemble des participant(e)s. Toutefois, compte tenu de l'intérêt croissant pour le concours ces dernières années, les frais d'inscription seront rétablis afin de compenser les coûts liés à l'expédition à l'échelle nationale et à l'organisation du concours. Les frais d'inscription de 35 \$ sont payables par l'entremise du formulaire d'intention de participer, accessible sur le site Web d'HFC.

Avant d'expédier votre oeuvre, veuillez communiquer avec Jennifer Collard, Gestionnaire de projets par intérim, à jcollard@whc.org. Nous vous enverrons une étiquette d'expédition à apposer sur votre colis et planifierons une cueillette par Purolator.





Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2016 – « VENT DU LARGE – MACREUSE À FRONT BLANC » par Pierre Leduc

L'ESPÈCE

Macreuse à bec jaune (Melanitta americana)

La macreuse à bec jaune est un canard marin trapu de taille moyenne qui fréquente les côtes atlantique et pacifique du Canada et qui niche à proximité des lacs de la forêt boréale.

Particularités dont il faut tenir compte au moment de peindre :

- Les lignes directrices du concours indiquent une paire accouplée ayant un plumage nuptial.
- Forme du corps : Les mâles et les femelles ont une queue courte et une tête arrondie.
- Le plumage nuptial des mâles est noir, assorti d'une protubérance orange à la base du bec.
- Quant aux femelles, elles sont brunes, avec une calotte brune et des joues pâles au motif contrastant.



Plumage nuptial



L'HABITAT

Macreuse à bec jaune (Melanitta americana)

La macreuse à bec jaune niche au sol, près des rives de petits lacs peu profonds au fond rocheux et bordés de végétation émergente dans la forêt boréale du Grand Nord, tant à l'ouest qu'à l'est du continent.

La population de l'Ouest niche en Alaska et dans le nord du Yukon, et passe l'hiver le long de la côte pacifique. La population du côté de l'Atlantique se reproduit, pour sa part, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions nordiques du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette population hiverne sur la côte atlantique et dans la région des Grands Lacs.

Votre peinture doit présenter un habitat adéquat, réaliste et précis. Il faut donc que le caractère saisonnier et la verdure correspondent à la période de l'année que vous souhaitez représenter. Veuillez ne pas inclure d'espèces végétales envahissantes.

Mâle : Macreuse à bec jaune
Mention de source : <https://www.audubon.org/field-guide/bird/black-scoter>



Mâle en plumage nuptial : Macreuse à bec jaune
Mention de source : <https://www.allaboutbirds.org>



Femelle en plumage nuptial : Macreuse à bec jaune
Mention de source : <https://www.allaboutbirds.org>



EXIGENCES TECHNIQUES

Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2009 –
« Terre humide nordique – Petits fuligules »
par Robert Bateman

Exigences pour les dimensions :

- Conception horizontale
- Créée sur une surface plane et dure qui peut tenir debout sur un chevalet avec peu ou sans aide.
- Pour être acceptées, les soumissions doivent être de l'une des dimensions suivantes :
 - 12 po x 18 po | 12 po x 16 po | 11 po x 14 po | 6 po x 8 po
- Les peintures soumises doivent être correctement proportionnées pour convenir aux formats de reproduction :
 - Reproduction de lithographie à tirage limité :
 - 165,1 mm de haut x 228,6 mm de large (6,5 po de haut x 9 po de large)
 - Miniaturisée en un Timbre de conservation :
 - 30 mm de haut x 48 mm de large (1,25 po de haut x 2 po de large)

Composition :

- La peinture doit avoir un espace de contraste uniforme dans un coin (une zone « libre ») d'environ 7,5 po x 4 po pour que le texte du Timbre puisse y figurer.

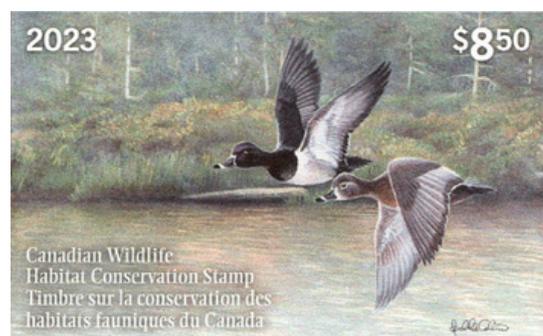


Image originale gagnante 2023

Timbre définitif de 2023



EXIGENCES TECHNIQUES

Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2017 –
« Tranquillité au bord de l'eau – Bernaches du Canada »
par Angela Lorenzen

Médiums :

- L'œuvre présentée doit être une peinture originale multicolore selon le médium choisi par l'artiste. Aucune reproduction numérique, pastel ou mécanique n'est autorisée.
- **L'utilisation de l'intelligence artificielle entraînera la disqualification du tableau**

Identification :

- **Aucune signature, date ou initiales ne doivent figurer sur la peinture**
 - Notre processus de sélection est entièrement anonyme.
 - Chaque œuvre est identifiée par un numéro (photographiée et étiquetée avec ce numéro).
 - Si votre œuvre est sélectionnée, elle vous sera retournée pour signature.



Framing:

- **Pas d'encadrement – soumettez votre œuvre non encadrée**
 - Nous vous encourageons à utiliser un emballage solide et une couverture en plexiglas pour protéger votre œuvre.
 - Si les œuvres du concours sont exposées, HFC fournira le présentoir et l'encadrement temporaire appropriés.





Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2010 – « Printemps au marais – Sarcelle d'hiver » par Pierre Girard

RECADRAGE DU TIMBRE

Réduction de la peinture :

La peinture gagnante sera réduite à la dimension du Timbre. Le défi de la miniaturisation de la peinture représente le principal motif d'élimination lors du premier tour de l'évaluation.

Le tableau doit être peint de manière que :

- Les oiseaux peuvent être réduits à une taille miniature tout en étant visibles.
- La peinture n'est pas trop sombre, chargée ou peu contrastée.



Image originale gagnante de 2016

Autres considérations :

En fonction de la composition de la peinture gagnante, le Timbre pourrait être conçu dans l'un des deux formats suivants :

1. La peinture entière est utilisée pour créer le Timbre,
2. La peinture est recadrée pour créer le Timbre (exemple de notre Timbre 2016 ci-dessous).

Remarque : Les lithographies sont créées à partir de l'image entière de la peinture.



Timbre définitif recadré de 2016



SOUMISSION DE LA PEINTURE

*Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2000 –
« Nouvelle saison – Grue du Canada » par Ken Ferris*

Nouveaux et nouvelles artistes de la faune :

- Faites part de votre désir de participer et envoyez des échantillons de votre travail à Jen à l'adresse jcollard@whc.org.
 - Les échantillons doivent inclure des exemples empreints de réalisme avec différentes espèces ainsi que des paysages et des habitats variés.
 - HFC examinera vos échantillons et vous fera savoir si vous avez été invité(e) à participer!

Artistes de la faune invité(e)s :

- Intention de participer :
 - Soumettez votre formulaire pour l'intention de participer en ligne au plus tard le **1 août 2025**.
- Soumission à HFC avant le **24 octobre 2025** :
 - Peinture originale du Macreuse à bec jaune (pas de pastel, intelligence artificielle, d'art mécanique ou numérique)
 - Entente avec l'artiste signée (peut être envoyée par courriel ou incluse en format papier dans le dossier de candidature)
 - Frais d'inscription payés (**35 \$**)

Soumettez votre **intention de participer** entre le **11 juillet 2025** et le **1 août 2025**.

Date limite pour soumettre les œuvres d'art à HFC :

24 octobre 2025



Image de l'œuvre lauréate du concours d'art HFC 2018 –
« Teintes d'automne – Canard branchu » par Pierre Girard

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les peintures originales dont la livraison est datée du 24 octobre 2025 ou avant seront prises en considération pour le concours d'art du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada 2027.

Après avoir tenu seulement des événements en ligne pendant la pandémie, HFC est revenu au mode en personne pour son concours d'art. Cette année, le concours se déroulera en personne à Ottawa, en novembre 2025. Cinq juges seront sur place pour sélectionner la peinture qui figurera sur le timbre et la lithographie sur la conservation des habitats fauniques du Canada de 2027.

Votre peinture sera notée selon les critères suivants :

- Exactitude de l'anatomie et de l'habitat de l'espèce (plumage nuptial et paysage approprié);
- Possibilité de conserver les détails de votre composition lorsqu'elle est miniaturisée à la taille du Timbre;
- Composition artistique (réalisme, perspective originale, utilisation de la lumière, les couleurs, la technique);
- Originalité (attire pour ceux et celles qui collectionnent l'art et les timbres ou qui chassent la sauvagine);
- Dimensions de la peinture (celles-ci sont indiquées dans la section « Exigences techniques »).

Questions?

Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande, veuillez contacter **Jennifer Collard, Gestionnaire de projets par intérim** par courriel jcollard@whc.org.

